

Association Septèmoise pour la Réduction des Nuisances de l'Autoroute

Le 29 septembre 2025

Contribution à l'enquête publique sur les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

L'article 11 du projet d'arrêté modificatif fait passer pour l'Etat le débroussaillement autour des autoroutes de 5 à 20 mètres.

Notre association défend la végétalisation des abords des autoroutes urbaines pour améliorer la qualité de l'air, abaisser la température ambiante, réduire le bruit routier par le bruit de la végétation qui bruisse, et pour masquer la vue de ce trafic incessant devant nos fenêtres et jardins.

Nous, les riverains de l'autoroute, avons mis des années à faire pousser des haies pour se protéger de l'autoroute. Ces haies sont menacées par ce projet.

Vous, l'Etat, responsable des autoroutes urbaines non concédées, vous avez rendu les terrains constructibles dans la bande des 100 m sans édifier de mur anti-bruit (ex la haute bédoule à Septèmes les Vallons, modification PLU de 2012), ou vous ne vous êtes pas opposé à la Métropole, et l'arrêté obligerait à couper les haies, ne laissant subsister que quelques grands arbres, ça et là. Les permis continuent à être délivrés alors que nous dénonçons cette situation.



AtmoSud
Inspirer un air meilleur

www.chutt.org contact@chutt.org RNA: W133032726 Nous sommes évidemment favorables à la lutte contre les incendies. Si l'Etat avait construit des murs anti-bruit, qui empêchent le feu de se propager, nous n'en serions pas là.

L'association Chutt émet un avis défavorable à ce projet, pour les autoroutes urbaines A51 et A7 en ce qui nous concerne. Oui, l'immense majorité des départs de feu partent de l'autoroute que l'Etat entretenait très peu. Il y a eu du progrès ces toutes dernières années, mais pas suffisamment. Nous avons constaté comment l'État débroussaille : les services coupent des arbres de haute futaie, en ne respectant pas l'arrêté. Le projet d'arrêté est contraire aux articles 1 et 3 de la Charte de l'Environnement.

A défaut d'obtention des garanties spécifiques aux autoroutes urbaines, l'association examinera les recours juridiques disponibles pour s'opposer au texte en l'état.

Merci de votre écoute, merci de vous soucier de la qualité de la vie de vos administrés.





www.chutt.org contact@chutt.org RNA: W133032726